

## Ajournement de l'installation des conseils municipaux élus le 15 mars 2020.

Les conseils municipaux programmés à partir d'aujourd'hui, vendredi 20 mars 2020, sont ajournés.  
(Lettre du vendredi 20 mars 2020 de Mr le Préfet aux maires du Val-d'Oise)



**" Le projet de loi d 'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 fixera les modalités de continuité des exécutifs locaux en maintenant en fonction les maires et adjoints en fonction au 15 mars, jusqu'au 15 mai, date à laquelle le Gouvernement remettra au Parlement un rapport, fondé sur une analyse du comité national scientifique se prononçant sur l'état de l'épidémie de covid-19 et sur les risques sanitaires attachés à la tenue du second tour et de la campagne le précédant, ainsi que sur la possibilité d 'installer les conseils municipaux.**

**Une fois les conditions sanitaires réunies, les conseils municipaux élus à l'issue du premier tour pourront être installés et élire leurs nouveaux exécutifs dans les délais les plus brefs ".** (Extrait de la lettre du vendredi 20 mars 2020 de Mr le Préfet aux maires du Val-d'Oise).